



Mairie de VANNES
Place Maurice Marchais
BP 509
56019 VANNES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

**MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION D'UN
BATIMENT DE LOGEMENTS EN LOCAUX ASSOCIATIFS
11 RUE MICHEL DE MONTAIGNE A VANNES**

Affaire S25MOE-MONTAIGNE

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 21 mai 2025 à 12:00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment de logements en locaux associatifs 11 rue Michel de Montaigne à Vannes
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Avec
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	27 mois
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	4
1.5 – Réalisation de prestations similaires	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles - obligatoire.....	5
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Conduite d'opération.....	5
3.2 - Assistance à maîtrise d'ouvrage	5
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	5
3.4 - Contrôle technique	6
3.5 - Coordination des systèmes de sécurité incendie	6
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat.....	6
4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4.2 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité.....	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	6
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	7
6.1 - Documents à produire	7
6.2 - Visites sur site	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
7.1 - Transmission électronique.....	10
7.2 - Transmission sous support papier	10
8 - Examen des candidatures et des offres.....	10
8.1 - Sélection des candidatures	10
8.2 - Attribution des marchés	11
8.3 - Suite à donner à la consultation	11
9 - Récompenses.....	11
10 - Renseignements complémentaires	12
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	12
10.2 - Procédures de recours.....	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne les prestations de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment de logements en locaux associatifs 11 rue Michel de Montaigne à Vannes.

A titre indicatif, le démarrage des études est prévu pour juillet 2025 et la livraison du bâtiment en octobre 2027.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la **procédure adaptée ouverte**. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un **marché ordinaire**.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71200000-0	Services d'architecture

1.5 – Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours à compter de la date limite de réception des offres**.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer **aucune forme de groupement** à l'attributaire du marché.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, il pourra être constitué sous la forme d'un **groupement solidaire**, ou d'un **groupement conjoint avec mandataire solidaire**. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

En effet, l'atteinte de l'objet du marché ne doit pas être perturbé par la défaillance d'un des membres du groupement.

Il est interdit à l'architecte ou au cabinet d'architecture, mandataire du groupement, de candidater dans plusieurs groupements.

L'équipe de maîtrise d'œuvre comprendra a minima les compétences suivantes :

- Architecture
- Ingénierie Structure
- Fluides Plomberie / CVC
- CFO/CFA
- Economie de la construction
- VRD/ Espaces verts
- OPC
- SSI

Pour chacune de ces compétences, il est souhaité a minima les effectifs suivants :

- Architecture : 2 Architectes dont 1 inscrit à l'ordre des architectes, capacité de suivi de désamiantage et déplombage
- Ingénierie Structure : 1 ingénieur + 1 technicien
- Fluides Plomberie / CVC: 1 ingénieur + 1 technicien
- CFO/CFA : 1 ingénieur + 1 technicien
- Economie de la construction : 1 économiste
- VRD/ Espaces verts : 1 ingénieur + 1 technicien
- OPC : 1 ingénieur ou technicien ou architecte
- SSI : 1 ingénieur ou technicien

La personne qui assurera la mission OPC devra être une personne physique distincte de l'architecte mandataire.

La personne qui assurera la mission CSSI devra être une personne physique différente de la personne responsable de la mission fluide.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles - obligatoire

Les candidats ont **l'obligation de faire une proposition pour la prestation supplémentaire éventuelle** suivante :

Cod	Libelle	Description
STD	mission STD	mission de Simulation Thermique Dynamique (STD) (à effectuer en APS)

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par :

AMOLIA

1 BD DU MASSACRE

44800 SAINT-HERBLAIN

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

La mission de contrôle technique est assurée par :
APAVE Infrastructures et Construction France
Place Albert Einstein
CS 92259 – 56038 VANNES

Il assurera les missions F, Hand-ERP, LE, LP, PS, PV, SEI, TH, Attestations (HAND, Règlementation Thermique et Sismique).

3.5 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de **niveau II** sera assurée par :
APAVE Nord Ouest SAS
Agence de Lorient – Service Construction
Pôle d'Activités Technellys
165 rue Montagne du Salut
56600 LANESTER

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées par le budget Ville de Vannes.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.2 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité

Les prestations ayant pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le programme de l'opération et ses annexes
- Le dossier de plans de l'existant.
- Le dossier de diagnostic technique d'octobre 2024 de AC Environnement.
- Le rapport d'étude géotechnique préalable d'octobre 2024 de Kornog Geotechnique
- Le rapport de constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis et sur les ouvrages de juillet 2016 de Chevalier Diag
- Le rapport de mesurage du radon dans les bâtiments de mars 2025 de Bureau Veritas
- Le diagnostic relatif à la gestion des Produits Equipements, Matériaux et Déchets (PEMD) issus de la démolition ou rénovation significative d'un bâtiment d'octobre 2024 de Bureau Veritas
- Le diagnostic Structurel Réhabilitation de l'ancien collège Montaigne « Bâtiment A » d'aout 2024 de Akila Ingénierie
- La fiche « cadre de références »
- La fiche de synthèse "organisation fonctionnelle et participation technique"
- Le planning prévisionnel
- Les formulaires DC1 et DC2

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/> - AFFAIRE S25MOE-MONTAIGNE

Il est fortement conseillé au candidat de fournir, au moment du téléchargement, une adresse mail valide afin d'être informé immédiatement de toute modification éventuelle de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter **des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres**. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- a) **Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :**

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Lettre de candidature et d'habilitation (DC1 ou forme libre)
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre)

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Les **habilitations du mandataire** par ses cotraitants en cas de groupement

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise

- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années et notamment **pour des prestations équivalentes, de nature et d'importance comparable à l'objet de la présente consultation en indiquant le nom du maître de l'ouvrage, le montant des travaux et en précisant s'il s'agit de réalisations effectives ou d'études**
- Déclaration indiquant les **effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Indication des **titres d'études et professionnels** de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat
- Pour le ou les architectes uniquement, la copie de l'**attestation d'inscription à un tableau régional de l'ordre des architectes** du candidat individuel ou membre du groupement concerné, ou pour les architectes étrangers la preuve d'une autorisation d'exercice dans leur pays d'origine Une copie du document attestant que les architectes ont la capacité d'exercer en France.
- Déclaration indiquant l'**outillage, le matériel et l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

b) Pièces de l'offre :

- L'acte d'engagement (A.E.)** et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Le **cadre de décomposition des honoraires** établi par le candidat
- Un mémoire technique** décrivant :
 1. Méthodologie d'organisation / de coordination / d'intervention adaptée à la spécificité de l'opération (moyens matériels et techniques, outils, coordination, disponibilité...) décrivant en particulier l'organisation envisagée pour garantir le bon avancement de l'opération (réunions de travail et réunions de chantiers, gestion administrative et financière des dossiers...).
 2. Moyens humains spécifiquement consacrés à l'opération (en phase conception et exécution des travaux), notamment la composition de l'équipe dédiée au marché, la présentation des effectifs (CV),

en détaillant les qualités et titres d'études des exécutants de la mission. En cas d'absence des titulaires, les suppléants doivent être identifiés.

La répartition des prestations et des responsabilités entre les différents cotraitants ou intervenants sera clairement décrite.

3. Les différentes missions et le temps consacré à celles-ci (Cf : fiche de synthèse "organisation fonctionnelle et participation technique") en cohérence avec le calendrier prévisionnel fourni en annexe du présent marché, doivent être détaillés. Les périodes de fermetures estivales ou hivernales de la structure du mandataire et/ou des partenaires devront être indiquées.

D. Une **note d'intention** courte en 3 parties sur :

- la compréhension du programme
- les intentions architecturales sur le projet,
- l'adéquation du budget par rapport au programme du MOA et si nécessaire les pistes envisagées pour entrer dans l'enveloppe.

Le candidat doit répondre sur une page A4 recto-verso maximum, ne comprenant que du texte (aucun schéma, aucun plan ou graphique)

E. Une note environnementale **de 4 pages A4 maxi** précisant les moyens que le maître d'ouvrage peut mettre en œuvre pour respecter le protocole de tri des déchets et de gestion des nuisances (management interne à la maîtrise d'œuvre, propositions pour assurer la bonne tenue du chantier, une gestion efficace des déchets de chantier, propositions pour limiter la production de déchets par une conception réfléchie et pour favoriser la valorisation des déchets et le réemploi de matériaux ou de composants issus de la déconstruction.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est **obligatoire**. Les candidats sont réputés, avant leur remise de leur offre, avoir obligatoirement procédé à une visite détaillée sur site des ouvrages et avoir pris parfaite connaissance de toutes les conditions physiques et de toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès et aux abords, à la topographie et à la nature des terrains (végétation existante, venues d'eau, etc.), à l'exécution des travaux à pied d'œuvre, ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du chantier (installations de chantier, énergie électrique, eau, éloignement des décharges publiques, ...).

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les entreprises seront accompagnées par une personne de la Direction des bâtiments. Des visites du site sont proposées aux dates suivantes :

- **Le 29/04/2025 à 9h00 sur site**
- **Le 13/05/2025 à 14h00 sur site.**

Il vous est demandé de vous inscrire pour participer aux visites, en contactant M. APFFEL au 02.97.01.64.20 ou par mail à l'adresse : batiments@mairie-vannes.fr

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Le pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : Mairie de Vannes – Hôtel de Ville de Vannes - Service des Marchés publics - 26, Place Maurice Marchais - 56000 Vannes - (8h30-12h et 13h30-17h)

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :
Ref 2008 : .pdf / .odt / .doc / .xls

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	30.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
Adéquation des moyens humains dédiés à l'opération et niveau d'expérience sur des prestations similaires	20 %
Méthodologie d'organisation / de coordination / d'intervention consacrée à l'opération	20 %
Cohérence des temps consacrés aux différentes missions	10 %
Note d'intention	10 %
3-Performance en matière de protection de l'environnement	10%

Le critère « prix des prestations » sera apprécié sur la base du montant indiqué à l'article 4 de l'acte d'engagement et détaillée dans la proposition financière établie par le candidat.

Le critère « valeur technique » sera apprécié au regard du mémoire technique comportant les éléments listés à l'article 6.1.b) points C et D

Le critère « Performance en matière de protection de l'environnement » sera apprécié au regard de la note environnementale comportant les éléments listés à l'article 6.1.b) point E.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des **négociations, par mail et/ou par audition**, avec la ou les meilleures offres classées. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre (prix et valeur technique), sans toutefois altérer substantiellement les conditions de la consultation.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

NOTA : la notification de chaque marché se fait via la plateforme d'acheteur (MEGALIS), par transmission électronique des pièces contractuelles à l'attributaire.

Chaque candidat doit donc fournir un mail pertinent et valide dans l'Acte d'Engagement, afin de prendre connaissance en temps réel de ces messages.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Récompenses

Sans objet.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout **renseignement complémentaire** concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh> Affaire S25MOE-MONTAIGNE, **au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des plis.**

Une **réponse** sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **4 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.**

Pour tous renseignements :

Auprès de Séverine JOLY

Téléphone : 02.97.01.61.77

Mail : instruction.marches@mairie-vannes.fr

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes - 3 contour de la Motte - 35044 RENNES

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Greffe du Tribunal Administratif de Rennes - 3 contour de la Motte - 35044 RENNES

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité de consultation des règlements amiables - 3 contour de la Motte - 35044 RENNES